

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry.

Excusées : Mme MEGE Isabelle (procuration à M. Chaptard M), M. FRANCISCO Alvaro (procuration à M. GIRARD G.), Melle NANAI Fatima, M. FOURNIER Benoit, M. BEDABOUR Lionel,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Travaux – projets
- Assainissement
- Décharge
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AO 213 d'une superficie de 678 m² comportant une habitation appartenant à Mr MAURY Jean-Philippe, prix de vente 30 000 €,
- AO 212 d'une superficie de 115 m² appartenant aux conjoints FOURNIER, prix de vente 10 000 €.,
au profit de Mr Nicolas BOURON.

- AO 188-190-192-292. d'une superficie totale de 2528 m² appartenant Mr Mickaël DELAGE et Mme Magalie GAUTHIER vendues 110 000 € à Mr Emmanuel FOULATIER et Mme Sabrina NGUYEN.

- AM 505 d'une superficie totale de 1397 m² appartenant à Mr Cyril MIGNARD et Mme Audrey SIVADE vendue 24 000 € au profit de Mr Vincent PETIT et Melle Jessy GOMEZ-MORENO.

Acquisitions de terrain :

Terrain rue des Sports : Les propriétaires contactés n'ont pas encore donné leur réponse à la demande d'acquisition de la Mairie.

Terrain rue de la Plaine des Champs : Le Service des domaines a indiqué qu'il ne pouvait pas estimer un terrain en zone non constructible mais stratégique, pourrait être de l'ordre de 3 € le m².

Une demande a été faite au Maire pour créer une sortie d'une propriété privée par le terrain communal jouxtant l'Office du Tourisme. Une convention de passage sera signée avec le propriétaire.

Travaux – Projets :

Salle de Comps : Le projet d'espace à vocation culturelle et associative dans l'ancienne école de Comps sera inscrit dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) attribuée par le Préfet, en plus du FIC versé par le Conseil Général. Les travaux se dérouleront de mai à novembre 2013.

Réfection de trottoirs : Les travaux de réfection des trottoirs et aménagement des espaces publics rue du Pont du Bouchet sont autorisés pour un montant de 35 491 € HT .

Futur lotissement : Dans l'accompagnement de la réalisation de la Maison de la Musique et de voiries adjacentes, le Conseil Municipal décide de procéder à la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'un plan d'ensemble sur la zone sud du bourg avec la proposition d'un premier lotissement d'une dizaine de lots.

Décharge de Fougères :

Le Conseil Municipal valide le dernier avenant d'un montant de 191 274,35 € HT arrêtant le coût final des travaux à 1 896 579,35 € HT et autorise le Maire à procéder à l'emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour clôturer le financement de l'opération. Les derniers travaux seront réceptionnés dans les jours prochains et une journée officielle sera organisée le 1^{er} décembre 2012 avec la visite du site par la population.

Assainissement :

Mr Dugourd donne les premiers résultats de l'étude menée par le Cabinet Saunier et Associés sur l'état des stations d'épuration, certaines vieillissantes n'étant plus conformes aux normes actuelles. Afin d'établir un schéma cohérent et performant de l'assainissement collectif en phase avec l'élaboration du PLU, toutes les études de diagnostic et de prospective sur les stations et les réseaux seront conduites jusqu'à l'automne 2013, avec l'établissement d'un cadre stratégique, financier et chronologique sur une période de six à dix ans autorisant les engagements financiers nécessaires.

Questions diverses :

- Convention SFR : Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie avec SFR arrivant à expiration le 1^{er} août 2013 et demande une augmentation plus importante du loyer proposé.

- Convention pour mise à disposition d'un local : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Puy-de-Dôme a demandé la mise à disposition du cabinet médical de la PMI situé sur la commune pour les visites médicales périodiques des sapeurs-pompiers du Groupement territorial Nord. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une convention pour l'utilisation des locaux du bâtiment Chefdeville Rue du Pont-du-Bouchet.

- Convention pour l'organisation des transports scolaires : Le Conseil Général du Puy-de-Dôme souhaite conclure une convention qui précise l'étendue et la nature des missions de la Commune en tant que responsable local pour les transports scolaires. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

- Prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine scolaire : Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine scolaire, avec un système souple d'utilisation et de nombreux avantages pour les familles, la Commune et la Trésorerie.

- Services publics : Le Maire décrit à nouveau la situation de la santé publique dans les Combrailles et les inégalités dans l'accès aux soins. Le Conseil Municipal demande que l'Etat réorganise la protection égalitaire des citoyens, réclame l'étude et la construction d'un centre de santé public et sollicite l'intervention des parlementaires du Puy-de-Dôme.

Il rappelle également la situation de la ligne SNCF Clermont-Ferrand/Montluçon via Volvic suspendue en 2007. Il relate l'état d'abandon exceptionnel dans lequel se trouvent la voie mais aussi le site de la Gare des Ancizes-St Georges. Le Conseil Municipal redemande à l'Etat de tenir ses engagements quant aux modalités d'aménagement du territoire inscrites dans le SCOT, rappelle la pertinence d'entretenir le réseau et de considérer d'urgence la réhabilitation du Viaduc des Fades. Il interpelle la SNCF et RFF sur leurs responsabilités et insiste sur l'urgence de leur reconstitution en pôle public ferroviaire.

- Logements : Le Maire constate que de nombreux logements sont vacants. Certaines cités des Acières Aubert et Duval sont désormais gérées par l'OPHIS et devraient pouvoir être réhabilitées pour mise en location.

- Intercommunalité : Mme Lonchambon apporte les dernières informations concernant le portage des repas à domicile et le service d'aides ménagères. Elle évoque également l'étude lancée par la Communauté de Communes sur le devenir des EHPAD.

- Ecoles : Mme Reiniche fait le compte-rendu du Conseil d'école du primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.